



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2020 - 02		
Avis direct (expert délégué) Date : 17/01/2020	Objet : dépose de 60 nids d'Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) présents sur l'ouvrage hydraulique de Ruvigny (10)	Avis : favorable

Contexte

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs souhaite réaliser des travaux d'entretien et de rénovation d'un ouvrage hydraulique situé sur le canal de restitution du lac d'Orient à Ruvigny (10). Les passerelles d'accès à l'ouvrage abritent 60 nids d'Hirondelle de fenêtrés, dont 30 étaient occupés selon un diagnostic réalisé par la LPO Champagne-Ardenne en juin 2017. 8 nids artificiels sont également présents sur les bâtiments annexes à l'ouvrage.

Les travaux de rénovation nécessitent la dépose des nids. En raison des contraintes d'exploitation de l'ouvrage, les travaux doivent être réalisés en été.

Le maître d'ouvrage prévoit de déposer les nids avant le 15 mars 2020 et de disposer des filets pour empêcher le retour des hirondelles sur l'ouvrage. Deux petits abris situés à proximité de l'ouvrage seront équipés de nids artificiels. Une structure imitant les passerelles de l'ouvrage hydraulique sera construite à proximité et équipée de nids artificiels. Au total, 30 nids artificiels seront posés.

À l'issue des travaux, l'ouvrage sera de nouveau accessible aux hirondelles. 30 nids artificiels y seront installés, portant le nombre total de nids artificiels sur le site à 60.

Enfin, le pétitionnaire prévoit un suivi de l'occupation du site, avec le concours de la LPO, pendant 2 ans.

Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01
- Dossier de demande

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Le dossier est complet et permet d'appréhender correctement la problématique liée à la destruction des nids. La volonté et les engagements du demandeur limitent l'impact des travaux d'entretien. La compensation et le suivi sont cohérents avec les exigences de l'espèce.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est